

## **71 - Marchés de maintenance des installations de chauffage, ventilation et climatisation pour les bâtiments communaux**

**M. l'Adjoint CYPRIANI, Rapporteur** : Dans le cadre de la maintenance des installations de chauffage, ventilation et climatisation (nomenclature 21004) nécessaire au bon fonctionnement des installations des bâtiments communaux, la Ville de Besançon doit lancer les procédures de marchés publics.

Ces marchés ordinaires à prix globaux et forfaitaires auront une durée initiale d'un an reconductible deux fois pour une durée maximum de 3 années. Le montant annuel de chaque marché est estimé à :

### **1. Marché d'entretien et de maintenance des installations de chauffage :**

- Lot 1 : Entretien chaudières collectives de moyennes et grosses puissances : 24 000 € HT
- Lot 2 : Chaudières individuelles et radiateurs gaz : 15 000 € HT
- Lot 3 : Équipements de chauffage par productions / émissions directes de chaleur par rayonnement ou par air soufflé : 15 000 € HT.

### **2. Marché d'entretien, maintenance et contrôle des installations de climatisation et production de froid des bâtiments communaux : 30 000 € HT.**

Au regard de ce choix, et conformément aux articles 26 et 27 du Code des Marchés Publics, la procédure à retenir est celle de l'appel d'offres ouvert européen.

### **Propositions**

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à lancer les procédures de passation des marchés publics et à signer les marchés correspondants avec les entreprises retenues.

**«M. LE MAIRE** : Pas d'opposition».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 25 septembre 2013.*